

Chers parents,

Le SIRIS vous informe de la mise en place du dispositif TIPI (Titres payables par Internet) pour le paiement de vos factures cantine et garderie. Vous aurez ainsi la possibilité de payer en ligne 24 h/24 et 7 j/7 les titres de paiement qui seront émis à votre rencontre avec votre carte bancaire. De plus, à compter de Janvier 2019, les factures vous parviendront par voie postale à votre domicile.

Le service est accessible à partir du site Internet suivant : www.tipi.budget.gouv.fr

Il vous suffit de saisir dans le formulaire proposé l'identifiant collectivité (numéro figurant sur votre facture). Ensuite, vous saisissez la référence (mentionnée sur votre facture) et le montant de votre facture ainsi que votre adresse mail pour recevoir le ticket de télé-paiement.

Les parents d'élèves qui ne souhaitent pas payer en ligne par l'intermédiaire du dispositif TIPI, ont la possibilité de régler leurs factures par chèque adressé directement à la Trésorerie de Châteauneuf-Sur-Loire (3 Rue Gambetta - 45110 Châteauneuf-sur-Loire). Il faudra impérativement joindre le talon de vos factures à vos règlements.

Les paiements en espèces restent possible, mais seulement au guichet de la Trésorerie de Châteauneuf-Sur-Loire (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30) en vous munissant de votre facture.

Il ne sera plus possible de déposer vos chèques ou de payer en espèces au bureau du SIRIS.

 Ce dispositif TIPI est valable uniquement pour le paiement de vos factures de l'année 2019. Pour toutes factures impayées concernant l'année 2018, nous vous demandons de bien vouloir régulariser votre situation en établissant votre règlement soit par chèque (à déposer dans la boîte aux lettres du SIRIS) ou en espèces (au bureau du SIRIS).

Merci de votre compréhension.

Le SIRIS